

Le point d'ancre

SAVOIR GARDER L'ŒIL OUVERT!

Marc André Bernier

Professeur au
Département lettres et communication sociale
Secrétaire



M. Georges Abdul-Nour, M. Sylvain Beaudry, M. Andrea Bertolo, M. Gilles Bronchti, Mme Marty Laforest et Mme Marianne Paul : dans les pages qui suivent, ces six officiers de votre Syndicat vous offrent leurs vœux de bonne et heureuse année, en même temps que leur bilan de l'année 2019 en guise d'étrennes.

L'équipe que nous formons provient de départements et d'horizons de recherche très différents, mais c'est au nom d'une vision commune de l'UQTR et de son avenir que nous nous sommes engagés dans la vie de notre Syndicat. À la faveur des expériences partagées au cours des dernières années, nous souhaitons, plus que jamais, incarner une volonté et un projet communs : faire prévaloir les savoirs et la relation pédagogique sur les logiques marchandes, retisser les liens avec les services et l'administration, faire revivre, en somme, l'esprit de collégialité qui a présidé à la naissance de notre institution, afin de construire une université nouvelle dont nous serons fiers.

Mais ce projet et cette ambition, vos officiers ne peuvent chercher à l'incarner que dans la mesure où ils sont d'abord les héritiers de celles et de ceux qui les ont précédés dans cette voie et, notamment, les officiers de l'équipe sortante : M. Ismaïl Biskri, Mme Monique Cadrin, Mme Daphné Drouin, Mme Diane Gagné, Mme France Joyal et M. Christian Linard. Nous tenons à les remercier d'autant plus chaleureusement qu'hormis notre trésorier, M. Sylvain Beaudry, nous avons toutes et tous été nouvellement élus en 2019.

C'est donc leur expérience qui est venue guider nos premiers pas et dont nous voulons saluer l'apport inestimable au moment de vous adresser nos meilleurs vœux au seuil de cette nouvelle année.

À titre de secrétaire, ce passage du relais est l'occasion pour moi de travailler, de concert avec notre conseiller aux affaires universitaires, M. François Landry, à la refonte de notre site internet et de notre bulletin d'information syndical.

Dans le cas du site internet du Syndicat, nous avons souhaité en repenser la maquette, mais aussi l'économie générale. Ce projet doit évidemment réaffirmer le rôle

« Les leçons qu'il faut tirer d'un passé récent invitent sans doute à proposer un nouveau titre, qui serait susceptible de davantage rappeler que, désormais, vigilance et engagement doivent être à l'ordre du jour. »

premier de ce site, qui est celui d'un centre de documentation virtuel permettant de consulter aisément statuts et règlements, convention collective, échelles salariales et procès-verbaux de toutes sortes, sans oublier les archives de notre vie syndicale. En même temps, à la lumière des événements des dernières années, il importe aussi de faire en sorte que notre site devienne un espace plus interactif, susceptible de servir une politique d'affirmation du rôle central du corps professoral dans la gouvernance universitaire. C'est pourquoi nous avons demandé à notre graphiste, Mme Amélie Villemure (Axe design graphique), de repenser notre site afin de lui donner davantage de dynamisme, ce qui signifie notamment la création d'un blogue qui sera mis à votre disposition. Il est prévu que ce nouveau site soit présenté à notre assemblée générale du 2 avril.

Suite à la page 3

C'est d'abord ça, un professeur!

Gilles Bronchti

Professeur au
Département d'anatomie
Président



Huit mois depuis l'élection du nouvel exécutif syndical ! L'équipe travaille fort, sur tous les fronts. Vous lirez, dans les rapports de mes collègues, qu'ils n'ont pas chômé.

L'apprentissage a dû être rapide pour tout le monde, hormis notre trésorier qui, heureusement, nous enrichit de son expérience. L'équipe est très soudée. En même temps, la complémentarité des membres et leur parcours varié nous permettent d'étudier chaque dossier dans tous ses aspects.



Quelques gros dossiers nous occupent et, semble-t-il, nous occuperont encore cette année. Tous tournent autour de la reconnaissance de ce qu'est un professeur d'université et de sa place dans notre institution. Vous

conviez que c'est notre raison d'être, mais il est surprenant de s'apercevoir à quel point cela semble conflictuel. Nous aurons, nous-mêmes les professeurs, à travailler ce sujet afin de permettre à l'exécutif syndical de mieux nous représenter et ce sera le sujet de plusieurs ateliers pour lesquels votre participation est requise. Par exemple, le 30 janvier, un « world-café » (ne me demandez pas ce que c'est !) devrait rassembler le plus possible de professeurs - une centaine sont espérés - afin de discuter de ces deux « indices » qui ont semblé des plus problématiques pour les professeurs lors d'un sondage en 2017 : les *Conditions de base* et les *Conditions facilitantes*. À nous d'élargir la discussion afin de faire ressortir les points qui nous semblent devoir être travaillés pour améliorer notre qualité de vie au travail. Vous devriez recevoir une invitation officielle le 13 janvier. Les délais sont courts, mais nous avons demandé à ce que ce dossier avance vite.

D'autres ateliers nous réuniront dès ce printemps, en comités plus restreints, toujours autour du thème « qu'est-ce qu'un professeur? ». Posez-vous la question et répondez-y. La définition que vous donnerez est-elle généralisable à tous vos collègues? Chacun est différent, dans ses tâches, l'étape de sa carrière, sa discipline. Comment pouvons-nous, comme exécutif syndical, représenter « les professeurs » dans cette diversité? Il faut en discuter et arriver à un consensus malgré les différences. L'administration nous voit souvent comme un coût, ou un potentiel de profit (au mieux diront certains), mais une colonne de chiffres est une simplification à outrance que nous sommes tous d'accord pour refuser. Que ce soit lors de nos discussions sur les conséquences du lock-out, celles sur la gouvernance, sur l'autonomie départementale, etc., nous nous retrouvons parfois à discuter de particularités avec le sentiment que cette disparité qui nous caractérise, est utilisée aussi pour nous diviser : et « diviser c'est régner ». Unissons-nous, réunissons-nous, pour régner !

Sur un plan plus positif, beaucoup de dossiers ont progressé, certains ont été réglés. D'autres demanderont plus de rencontres, parfois du travail de fond. Mais nous y travaillons avec passion et avec l'aide de personnes formidables, Diane, François et Sandra, à la permanence syndicale et nos conseillers légaux, tous tellement compétents. Comme nous l'avions annoncé lors de notre élection, nous avons travaillé à tisser des liens plus solides – plus efficaces, j'espère – avec nos partenaires, que ce soit l'administration, ou les autres groupes d'employés. Nous avons ainsi ravivé l'Intersyndicale avec laquelle plusieurs dossiers ont été abordés. Des rencontres ont eu lieu avec la haute-administration, qui ont permis de clarifier nos attentes, de positionner les professeurs comme, là aussi, des partenaires dans des dossiers touchant la gouvernance.

Je vous souhaite à tous une belle et heureuse année 2020. Du succès dans tous vos projets, la santé pour les porter, et surtout, du plaisir et de la passion, car, pour moi, c'est d'abord ça, un professeur.



Un premier bilan

Marty Laforest

Professeure au
Département lettres et communication sociale
Vice-présidente aux relations de travail



Janvier 2020. Début d'année, fin du *Point d'ancre*, et bilan de mi-parcours de ce mandat d'un an à la vice-présidence aux relations de travail du SPPUQTR. Vous avez entendu parler de certains des dossiers qui nous occupent parce qu'ils nous concernent tous, par exemple celui du grief sur les conséquences du lock-out, sans doute notre plus grande bataille, qui s'annonce très longue. L'un de ceux sur lesquels nous avons le plus planché cet automne est celui de la compensation à verser aux professeur.e.s qui ont vu leur embauche reportée de six mois en 2017. Bien que le problème ne soit pas entièrement réglé, les progrès très significatifs des dernières semaines nous portent à croire qu'il le sera bientôt.

Mais plus que des dossiers en cours, j'ai envie de parler d'engagement syndical et, pour verser à mon tour dans le narcissisme ambiant, de moi. On ne devient normalement VPRT qu'après quelques années de militantisme au sein de son syndicat, le temps d'acquérir l'expérience nécessaire. Ça ne s'est pas passé ainsi pour moi, pour nous, la majorité des membres de l'exécutif. À part Sylvain Beaudry – notre mémoire, dont la présence est si importante – nous sommes tous de petits nouveaux. En dépit de l'aide et du dévouement des employés permanents du syndicat et tout particulièrement de notre conseillère aux relations de travail, je me demande souvent dans quelle galère je me suis embarquée. Tant de choses à apprendre en si peu de temps !

Accepter ce mandat, c'était décider, sur un coup de tête, de soigner ma propension naturelle au non-engagement dans ce genre de structure. Si absolument nécessaire soit-elle, la convention collective a un petit côté rébarbatif, il faut bien le dire, et j'ai aussi du mal avec la judiciarisation croissante des rapports entre les individus, qui pose à mon avis autant de problèmes qu'elle en règle. Mais les relations de travail sont un de ces lieux où s'affrontent des visions pour le moins contrastées du rôle de professeur. Il y a là une pression à exercer, une parole à entendre et à faire entendre, un besoin de médiation entre les parties qui se fait sentir et mobilise ce que nous sommes profondément comme individus engagés dans l'aventure du savoir et ce que nous voulons faire de notre université. J'y apprend beaucoup.

L'Université qui m'intéresse, celle de la réflexion, de la lecture, de l'écriture, de l'expérimentation, de la discussion et de la transmission, existe toujours derrière les portes de nos salles de cours, de nos bureaux et de nos laboratoires, une fois tous les formulaires inutiles remplis. Mais elle est mise à mal, chaque année un peu plus. Je voudrais qu'elle reprenne le terrain institutionnel perdu au cours des dernières années, et cela ne peut pas se faire sans les profs. Avis à tous ceux que la vision entrepreneuriale de l'université décourage : ce serait bien que d'autres individualistes méfiants dans mon genre nous rejoignent. Chaque geste compte, qu'il s'agisse de la participation à une réunion ou d'un engagement dans un comité – pas forcément syndical d'ailleurs, je pense ici à toutes les instances où la voix des professeur.e.s doit se faire entendre. On n'a jamais le temps pour ça, c'est sûr, mais si on ne s'occupe pas de l'Université, d'autres s'en occupent, et on a vu ce que ça donne en mai 2018.

Bonne année !

Suite de la page 1
L'œil ouvert

Quant au *Point d'ancre*, qui est le bulletin d'information du Syndicat, il paraît sous ce titre depuis février 1999. Ce jeu de mots évoque, tout à la fois, le croc permettant d'immobiliser un navire et, bien sûr, l'encre, métonymie par excellence de l'écriture par laquelle se trouvait désignée la volonté du Syndicat de faire publiquement le point sur les dossiers en cours. Or, les leçons qu'il faut tirer d'un passé récent invitent sans doute à proposer un nouveau titre, qui serait susceptible de davantage rappeler que, désormais, vigilance et engagement doivent être à l'ordre du jour.

C'est pourquoi, à l'occasion du repas de Noël du Comité exécutif en décembre dernier, nous nous sommes livrés à un exercice de *brain storming* au cours duquel notre collègue, Mme Marty Laforest, a proposé ce nouveau nom : *L'Œil ouvert*. Cette idée rallia aussitôt tous les suffrages. De fait, ce nouveau nom permet de rendre compte des deux dimensions de ce petit périodique, qui est à la fois un bulletin d'information et une brochure dont la vocation est militante. Au reste, la métaphore de l'œil nous semble susceptible de solliciter avec bonheur l'imagination visuelle de notre graphiste – du moins pourrez-vous en juger lors de la prochaine livraison de ce bulletin !

Avec tous meilleurs vœux de bonne et heureuse année.

Marc André Bernier, secrétaire

Collégialité, complémentarité et nouvelle année!

Andrea Bertolo

Professeur au
Département des sciences de l'environnement
Vice-président aux affaires syndicales



Un mot pour vous exprimer tous mes vœux pour une très belle et heureuse nouvelle année ! Qu'elle puisse vous garder en santé et loin des bureaux du syndicat !

Blagues à part, notre porte est toujours ouverte pour vous accueillir et recevoir vos idées, afin de continuer à améliorer notre université. C'est aussi l'occasion de partager avec vous mes premières impressions de ce monde que je découvre après mes premiers huit mois à l'exécutif du SPPUQTR.

En plus du grand plaisir que j'ai à fréquenter cet ensemble hétérogène de personnes très ouvertes, intéressantes et surtout agréables, je suis ravi de la dynamique qui s'est installée entre nous. Nous sommes en fait rentrés rapidement dans les dossiers importants et nous faisons nos devoirs pour maintenir un rythme de croisière soutenu.

En ce qui concerne les affaires syndicales et les relations de travail, qui m'impliquent de plus près, je peux dire que, pendant ces huit mois, j'ai vu de nombreux dossiers évoluer très rapidement. Tout d'abord grâce au soutien solide et indéfectible de notre équipe de professionnels et l'appui de nos procureurs, mais aussi grâce à l'esprit de collégialité qui règne au comité exécutif – il fallait bien qu'on s'aide, car nous sommes presque tous en apprentissage. Je constate aussi que notre interlocuteur principal est à l'écoute et réactif à nos propositions, et cela contribue à l'avancement de la plupart des dossiers. Mais comme parmi ces derniers il y en a certains – et non des moindres – qui stagnent, nous allons donc poursuivre le travail pour les faire avancer en essayant de mettre à profit la complémentarité entre nos forces. La tâche qui nous attend pour 2020 est donc chargée, mais nous sommes maintenant entièrement opérationnels et motivés à faire avancer encore plus les choses dans l'intérêt de notre communauté universitaire.

Au plaisir de vous rencontrer et de discuter avec vous sur le campus et, encore une fois, tous mes meilleurs vœux pour une nouvelle année, encore plus collégiale que la précédente !

Bien à vous!

6^e Prix d'engagement syndical

Mot de remerciements prononcé par
Mme Ginette Plessis-Bélair lors de l'obtention du
Prix d'engagement syndical
24 octobre 2019

Merci beaucoup! Quand j'ai reçu un courriel du conseiller aux affaires universitaires, François Landry, j'ai été émue de voir que le comité exécutif avait accepté de proposer ma candidature pour le prix d'engagement syndical. Quand François m'a fait parvenir un autre courriel indiquant que le conseil syndical avait approuvé, je me suis sentie très touchée.

S'il est vrai que je me suis engagée intensément dans les affaires syndicales, c'est particulièrement parce que j'y ai trouvé un milieu de vie à la hauteur de mes attentes.

Dans les départements, les échanges portent souvent sur un même objet, même s'il existe des écoles de pensées différentes.



On reconnaît sur la photo **Sylvain Beaudry**, trésorier, **Mme Ginette Plessis-Bélair**, professeure retraitée au département des sciences de l'éducation et présidente du SPPUQTR 2002-2005, **Marianne Paul**, vice-présidente aux services à la collectivité.

Le champ disciplinaire choisi nous passionne sans doute puisque nous avons décidé de l'étudier en profondeur. Néanmoins, dans les différents comités syndicaux, nous côtoyons des collègues d'autres disciplines avec des cadres d'analyse variés, ce qui enrichit d'autant les sujets de discussion. Nous sommes à même de comprendre ce qui est vécu dans les différents départements, de mieux saisir les dynamiques d'ensembles et de nous construire une vision commune de ce que l'on souhaite pour notre université. La FQPPU (Fédération québécoise des professeurs et professeures universitaires), à laquelle notre syndicat participe, reflète cette même richesse de partage lorsque nous retrouvons des collègues d'autres universités. Lors des rencontres, les échanges portent sur les enjeux de la vie universitaire et là encore, notre compréhension s'élargit du vécu universitaire dans d'autres milieux.

Le syndicat est une organisation importante et nécessaire en milieu universitaire. En raison de sa structure démocratique, impliquant des élections et des votes de l'ensemble du corps professoral sur les enjeux importants, il présente des positions reflétant le point de vue de la majorité des professeurs et des professeures qui le constitue. Il permet un contre-discours, quand il le faut, face à une administration qui semble parfois oublier que sans professeurs et professeures universitaires, détenant un doctorat dans leur discipline, ce qui leur permet de faire de la recherche dans leur domaine, il n'y aurait pas d'université.

Ginette Plessis-Bélair
Professeure titulaire retraitée
Département des sciences de l'éducation
Université du Québec à Trois-Rivières

Vers une fusion des sous-commissions de premier cycle et des études de cycles supérieurs?

Georges Abdül-Nour

Professeur au
Département de génie industriel
Vice-président aux affaires universitaires



Lors de sa réunion tenue le 17 septembre 2019, les membres de la Commission des études ont procédé à la création d'un comité de travail pour définir le rôle et la composition de la sous-commission des études, une instance qui remplacerait la sous-commission de premier cycle et la sous-commission des études de cycles supérieurs. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la révision des règles normatives de l'UQTR.

Ce comité devra faire une recommandation à la commission des études en avril 2020 à la suite d'une consultation universitaire, alors que nous ignorons la manière dont celle-ci sera menée au moment d'écrire ces lignes.

Composition du comité de travail

- **Doyen des études**
- **4 professeurs nommés par et parmi les membres des deux sous-commissions**
- **2 chargés de cours nommés par et parmi les membres des deux sous-commissions**
- **1 étudiant nommé par et parmi les membres des deux sous-commissions**
- **1 étudiant nommé par l'AGEHC**
- **2 agents de recherches du décanat (responsable des instances et secrétariat)**

Le principal argument avancé en créant ce comité consiste à réfléchir et à étudier l'efficacité des deux sous-commissions, sans remettre en question le travail accompli. Puis d'évaluer l'efficacité d'une seule sous-commission. Cet argumentaire est fort louable, mais il peut déboucher sur une décision comportant des risques.

Nous devons nous questionner sur la plus-value d'une fusion des sous-commissions. De prime abord, nous estimons qu'il existe un risque de surcharge de travail pour les membres de la nouvelle sous-commission, qui devront traiter un nombre grandissant de dossiers. Cette surcharge pourrait représenter un frein à l'implication des professeur.e.s dans cette sous-commission.

Qui plus est, avec l'augmentation du nombre de dossiers à traiter, le temps accordé à chacun d'eux sera-t-il adéquat? Finalement, n'y a-t-il pas lieu de s'inquiéter du danger d'une perte d'expertise, du fait que moins de professeur.e.s devront traiter plus de dossiers concernant les 3 cycles d'études? En ce sens, ne serait-il pas plus approprié de conserver les deux sous-commissions et de tenir une réunion conjointe ou de procéder à la création d'un sous-comité d'étude pouvant aborder les sujets communs, comme le recommande le conseil syndical? Effectivement, ledit conseil a approuvé une résolution rejetant une fusion des deux sous-commissions.

Les programmes courts

Le comité des affaires universitaires du Syndicat s'intéresse à la question des programmes courts. Il s'emploie d'ailleurs à procéder à une cueillette d'informations, afin de les dénombrer et de répertorier les dégagements qui y sont rattachés.

Les programmes courts, à ne pas confondre avec les DESS et les microprogrammes, ne possèdent pas une définition qui leur est propre, pas plus d'ailleurs qu'ils ne possèdent la même gestion. Certains de ces programmes courts viennent avec un dégagement (discrétionnaire), certains sont rattachés à un comité de programme, les modalités d'admission diffèrent selon les programmes, etc.

La convention collective 2018-2022 prévoit l'octroi de dégagements pour différentes fonctions que sont susceptibles d'assumer les professeur.e.s, qu'il s'agisse de la direction d'un département et du poste d'adjoint qui y est rattaché, de la direction d'un comité de programme, d'une école, d'une clinique, etc. De même y a-t-il un dégagement qui est convenu pour le responsable d'un des quatre DESS, sur les 25 existants. Cependant, rien n'est prévu dans la convention collective pour le responsable d'un programme court.

À la lumière des résultats recueillis, le comité des affaires universitaires dressera donc un portrait général des programmes courts. Par la suite, avec le concours du comité des relations de travail, il étudiera la possibilité d'intégrer ces programmes courts dans les négociations de la prochaine convention collective.

En terminant, je tiens à remercier les membres du comité des affaires universitaires, les professeurs Sylvain Beaudry, Marc Beauregard, Christian Linard et François Brouillette, ainsi que notre conseiller aux affaires universitaires François Landry pour les discussions et les belles réflexions qui en découlent!

Des activités pour se rassembler!

Marianne Paul

Professeure au
Département d'orthophonie
Vice-présidente aux services à la collectivité



C'est avec plaisir que je vous écris ce premier message pour vous présenter les accomplissements du Comité des services à la collectivité depuis ma nomination. La fin de l'année scolaire 2018-2019 a permis de souligner l'excellence de cinq finissants du secondaire qui se sont démarqués en leur remettant une bourse d'encouragement à la poursuite d'études postsecondaires. Au retour des vacances, deux activités ont été organisées pour lancer la nouvelle année : le souper d'accueil des nouveaux professeurs et le Méchoui de la rentrée. Plusieurs prix de présences ont été remis lors du Méchoui : encore une fois félicitation aux professeur.e.s Louis Houde, Thang LeDing, Marie-Josée Drolet, Denis Lagacé et Lyne Cloutier ! Surveillez vos courriels, car une nouvelle activité est également prévue pour souligner le début de la session d'hiver...

Je trouve important de continuer à souligner l'implication des professeur.e.s dans le bon fonctionnement du syndicat, que ce soit comme délégué ou substitut, ou en étant membre d'un des comités syndicaux. Un 5 à 7 a donc été organisé le 24 octobre, durant lequel le 6^e Prix d'engagement syndical a été remis à la professeure retraitée Mme Ginette Plessis-Bélair. Je vous invite à lire son texte de remerciements, reproduit dans ce numéro et qui permet d'en apprendre plus sur la seule femme ayant occupé le poste de présidente du syndicat !



Daniel Massicotte, du président **Gilles Bronchti** et de la vice-présidente aux services à la collectivité **Marianne Paul**.

La Bourse commémorative Pierre-Sicard, pour souligner le décès du professeur survenu le 3 juin 2018, a été remise le 22 mai dernier en présence du récipiendaire, **Nicolas Sicard**, fils du professeur Sicard et étudiant au Département de génie électrique et génie informatique, de Mme **Janice Sicard**, du directeur du département, le professeur

Le 29 août, un souper du comité exécutif a permis d'accueillir des nouveaux et nouvelles collègues. On reconnaît les professeur.es

Usef Faghihi, Mathématiques et d'informatique, **Gilles Bronchti**, président, **Mihaela Cibian**, Chimie, biochimie et physique, **Magali Béchar**, Sage-femme, **Marianne Paul**, vice-président aux services à la collectivité, **Pier-Luc Isabelle**, Sciences activités physique, **Cathy Dupuis**, Sciences infirmières, **Isabelle St-Pierre**, Sciences infirmières, **Sébastien Gamache**, Génie industriel.

Un autre 5 à 7 a été organisé le 4 décembre pour souligner les réussites de nos collègues, que ce soit par l'obtention de la permanence ou de la titularisation, l'obtention d'une subvention ou d'un prix, ou encore pour leur implication comme représentant du corps professoral dans un des comités de l'université. Ce moment d'échange a permis de constater, encore une fois, la richesse et la diversité que nous retrouvons entre les



murs de notre université ! Il est important de faire valoir auprès de la population la richesse des projets de recherche universitaires, leurs retombées pour la communauté. Sachez qu'une occasion de vous présenter, ou de présenter vos travaux, s'offre à vous dans *La Gazette de la Mauricie*. En effet, ce journal communautaire propose de publier, dans le courant de

l'année, quelques articles soumis par les professeurs. Si cela vous intéresse, ou si vous voulez encourager un collègue à se faire connaître, je vous invite à entrer en contact avec ce journal : info@gazettemauricie.com.

En plus de l'organisation de ces activités, les membres du comité ont déjà accordé plusieurs dons pour soutenir des activités ou des causes variées. Une première conférence-midi a aussi eu lieu le 21 novembre, en collaboration avec le Département de philosophie et des arts et la Société de philosophie des régions au cœur du Québec. Le

comité s'est aussi penché sur la mise à jour de la règle d'attribution des dons, qui sera présentée aux délégués lors d'un prochain conseil syndical. Une première rencontre avec le nouveau comité *ad hoc* pour souligner les 50 ans de l'accréditation du syndicat a aussi été effectuée. Les idées foisonnent ! Si vous désirez vous joindre à nous pour la planification des activités du 50^e anniversaire du syndicat, n'hésitez pas m'écrire à cette adresse : vpsc@sppuqtr.ca.

Pour conclure, je tiens à remercier chaleureusement les membres du comité des services à la collectivité, les professeur.e.s Michel Cyr, Mihaela Cibian, Cécile Fonrouge, Emmanuel Habimana, Sivane Hirsch, et les professeur.e.s retraité.e.s Andrée-Claire Brochu, Micheline Dubé et Ram Lakshmanan. C'est toujours agréable d'échanger avec vous; et que dire de mes collègues officiers et employés du syndicat, sinon qu'il est très enrichissant d'avoir la chance de les côtoyer ?

6 Je vous souhaite à tous un excellent début d'année 2020.

Le fonds de défense professionnel (FDP)

Sylvain Beaudry

Professeur au
Département des sciences comptables
Trésorier



Le 23 octobre dernier, le comité d'étude sur le fonds de défense professionnel (CEFDP) du Syndicat a rencontré les courtiers gestionnaires du fonds, afin de faire le point sur la dernière année et de connaître les perspectives pour la prochaine année.

Ce comité, présidé par le trésorier du syndicat, est composé des professeur.e.s Daphné Drouin du Département des sciences comptables, Théophile Serge Nomo du Département de finances et économique et Ram Lakshmanan, professeur retraité du Département de génie industriel. Le comité rencontre annuellement les courtiers de la Dominion Valeurs mobilières (RBC), de la Financière Banque Nationale (FBN) et de Valeur mobilière Desjardins (VDM). La professionnelle Sandra Thiffault agit à titre de secrétaire du comité.

Au 30 septembre 2019, le fonds s'élevait à plus de 4,6 M\$. Ce montant permet de respecter les paramètres d'utilisation de la règle #8 du Syndicat et de verser aux professeur.e.s, en cas d'un nouveau conflit de travail, 100 % de leur salaire net durant une période de 45 jours. Nous avons constaté durant le dernier lock-out l'importance pour notre syndicat de se doter d'un fonds de défense professionnel. Rappelons que la règle implicite, chez les syndicats indépendants, veut qu'un fonds de défense contienne environ 10 % de la masse salariale de ses membres, soit environ 5,3 M\$ pour le SPPUQTR, ce qui veut dire que le FDP nécessiterait encore environ 700 000 \$ pour atteindre cet objectif. Notre réalité pourrait également faire envisager la poursuite d'un autre objectif, qui serait d'avoir les fonds nécessaires pour couvrir quatre mois de conflit durant la période estivale, ce qui représente 8 M\$.

Il faut aussi rappeler que la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) a créé un fonds de défense à l'intention de ses syndicats membres, disponible sous forme de prêt sans intérêt, qui compte aujourd'hui 1,5 M\$.

Le Syndicat a confié la gestion du FDP à trois firmes de courtage différentes :
 Dominion valeurs mobilières (RBC) (39,8 %)
 Financière Banque Nationale (FBN) (32,5 %)
 Desjardins valeurs mobilières (VMD) (27,7 %)

Rendement du FDP pour l'année 2018-2019

Le tableau de la page suivante illustre la répartition du FDP entre les courtiers, les types de placements effectués, les rendements obtenus au cours de la dernière année, les coûts de gestion de chacun des courtiers et la situation du fonds au 30 septembre 2019.

On constate que, pour l'année 2018-2019, le portefeuille équilibré du FDP a permis d'enregistrer un rendement positif de 2,7 %. Compte tenu de la composition du fonds et de la fluctuation des marchés impliquant une baisse marquée au dernier trimestre de 2018, il s'agit d'un rendement tout de même intéressant.

Tout en ayant les mêmes règles de placement à respecter, on constate cette année, contrairement aux années antérieures, que les courtiers ont enregistré des rendements similaires.

Des fonds plus socialement responsables à compter de la fin 2019

Chaque année, le comité doit réévaluer les règles de gestion et d'utilisation du fonds et faire des recommandations au comité exécutif et au conseil syndical.

Dès novembre 2019, les nouveaux investissements dans les actions ou des fonds communs de placement devront être des placements socialement responsables qui tiennent compte de l'impact ESG (Environnement, Social et éthique et Gouvernance). Progressivement, d'ici cinq ans, la partie du FDP investie en fonds communs, en actions ou l'équivalent, devra contenir au moins 20 % de placements socialement responsables.

De plus, les courtiers devront présenter annuellement la liste des placements socialement responsables détenus dans le portefeuille, incluant le taux de placements socialement responsables par rapport à la partie du FDP investie en fonds communs, en actions ou l'équivalent, ainsi que les critères utilisés pour effectuer lesdits placements.

Je termine en remerciant les professeur.e.s qui siègent au comité d'étude pour leur engagement et leur expertise. Je souhaite à tous les professeurs.e.s une très bonne année 2020 et une bonne santé... financière !

Suite à la page 8

Règle de gestion du FDP

La règle de gestion du FDP contient des directives précises que doivent respecter les courtiers.

- 30 % à 50 % des fonds doivent être investis dans des placements générant des revenus fixes;
- 20 % des fonds peuvent être placés dans des billets à capital protégé;
- un maximum de 50 % des sommes peut être investi dans des fonds communs de placement ou des actions directes (limite de 5 % d'actions d'une même compagnie).

Le fonds de défense professionnel (FDP)

Répartition entre les types de placement

2019-09-30	RBC	%	FBN	%	DVM	%	Total	%
Total encaisse ou équivalent	16 998 \$	1 %	93 152 \$	6 %	229 367 \$	18 %	339 517 \$	7 %
Total revenus fixes	913 331 \$	49 %	497 267 \$	33 %	325 908 \$	25 %	1 736 506 \$	37 %
Total revenus croissance	916 636 \$	50 %	298 468 \$	20 %	612 149 \$	48 %	1 827 253 \$	39 %
Total autres			620 043 \$	41 %	120 824 \$	9 %	740 867 \$	16 %
Total	1 846 965 \$	100 %	1 508 929 \$	100 %	1 288 248 \$	100 %	4 644 142 \$	100 %
Répartition entre les courtiers	39,8 %		32,5 %		27,7 %		100 %	

Règle 7

Les interventions du Syndicat auprès des professeurs et des professeures

Saviez-vous que votre Syndicat est doté d'une règle de fonctionnement déterminant les interventions que le secrétariat général peut faire lorsque surviennent des événements particuliers dans votre vie privée?

Qu'il s'agisse d'une naissance, d'un mariage, etc., le Syndicat peut vous faire parvenir un petit quelque chose pour souligner cet événement.

Par ailleurs, cette règle de fonctionnement n'est pas la seule existante, il en existe 15 autres.

Cliquez sur le lien suivant pour les consulter:

[Règles de fonctionnement du SPPUQTR](#)

Naissance / Adoption (bon d'achat) (par professeur.e et par enfant)	50 \$
Mariage (bon d'achat)	50 \$
Décès (fleurs ou dons)	
Ex-officier du comité exécutif du Syndicat une fois à la retraite	100 \$
Professeur / Professeure	100 \$
Époux / Épouse	50 \$
Père / Mère	50 \$
Fils / Fille	50 \$
Hospitalisation	Carte
Prise de retraite (Souper et œuvre d'art)	700 \$
Ex-officier du comité exécutif (après 1 an d'engagement)	100 \$
Délégué du conseil syndical (après 10 ans d'engagement)	100 \$



**Officiers et officières
du Syndicat des professeurs et des professeures
pour l'année 2019-2020**

- M. Gilles Bronchti, président
- Mme Marty Laforest, vice-présidente aux relations de travail
- M. Andrea Bertolo, vice-président aux affaires syndicales
- M. Georges Abdul-Nour, vice-président aux affaires universitaires
- Mme Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité
- M. Sylvain Beaudry, trésorier
- M. Marc André Bernier, secrétaire

Personnel du SPPUQTR

- Mme Sandra Thiffault
Responsable comptabilité, gestion et finance
Bureau 1115, pavillon Ringuet. Poste interne 2388

- Mme Diane Beauchemin
Conseillère en relations de travail
Bureau 1117, pavillon Ringuet. Poste interne 2387

- M. François Landry
Conseiller aux affaires universitaires
Bureau 1113, pavillon Ringuet. Poste interne 2389

